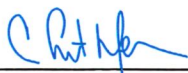


AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 193 CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi QUE :

- Lors de la séance régulière tenue le **28 janvier 2026**, la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de la résolution n^o AG-004-01-2026, adopté le règlement no. 193 concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Le règlement no. 193 permet à la MRC d'Abitibi d'abroger l'article relatif à l'encadrement des roulottes de voyage ainsi que de modifier les limites d'une affectation de villégiature de la municipalité de La Corne.
- Le règlement no. 193 est entré en vigueur le 10 mars 2026, soit à la date de signification à la MRC de l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales.
- Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos.

Donné à Amos ce 18^e jour de mars 2026.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement no. 193 concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 18 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

- Site web de la MRC d'Abitibi (<https://mrcabitibi.qc.ca/>) ;
- Bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Amos ce 18^e jour de mars 2026.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

Je soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, résidant au 770 avenue du Lac à Preissac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant le nombre de copies nécessaires aux endroits désignés par le Conseil le 19^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de mars 2026.

Référence

Avis public d'entrée en vigueur du règlement no. 193 concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi donné le 18^e jour de mars 2026.

Municipalité de Preissac

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier